



| | |
|---|--|
| <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</p> | <p>Note de service</p> <p>DGER/SDPFE/2014-351</p> <p>07/05/2014</p> |
|---|--|

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/06/2014

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : enquête de recensement relative aux Projets d'Accueil Individualisé.

| Destinataires d'exécution |
|--|
| <p>DRAAF, DAAF, SRFD, SFD Unions fédératives des établissements privés d'enseignement agricole Etablissements publics et privés sous contrat d'enseignement agricole</p> |

Résumé : l'objet de cette enquête porte sur le recensement du nombre de projets d'accueils individualisés (PAI), en formation initiale, dans l'enseignement technique agricole.

Textes de référence :- Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 810-1;

- Code de l'éducation, notamment les articles L.111-1 et L.111-2 modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;
- Circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 (NOR : MENE0300417C) (Jeunesse, Éducation nationale et Recherche : bureau DESCO B4 ; Intérieur, Sécurité intérieure et Libertés locales ; Santé, Famille et Personnes handicapées ; Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires rurales ; Enseignement scolaire ; Famille) Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période;
- Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leur secteur d'intervention; (NOR : MENE0601976A)
- Note de service n° DGER/SDPOFE/N2008-2108 du 10 septembre 2008 (NOR : DGERN20082108Z) relative aux procédures d'accueil, dans un établissement d'enseignement agricole, des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en situation de handicap;
- Note de service n° DGER/MISSI/SDPOFE/N2012-2125 du 24 octobre 2012 (NOR : AGRE1237718N) modalités de mise en œuvre, pour l'année scolaire 2012-2013, du recensement des élèves de l'enseignement agricole en situation de handicap (opération statistique).

1- Éléments de contexte

L'objet de cette enquête porte sur le recensement du nombre de projets d'accueil individualisé (PAI), en formation initiale, dans l'enseignement technique agricole.

Cette consultation concerne les élèves et les apprentis, conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003, citée en référence, qui stipule en introduction que : "*cette circulaire est applicable dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture, les établissements privés sous contrat dans le respect des dispositions de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée.*"

2-Les enjeux d'une enquête relative aux PAI dans l'enseignement agricole

Certaines catégories d'élèves et d'apprentis, atteints de troubles spécifiques des apprentissages (DYS) ou de problèmes médicaux particuliers, bénéficient d'un PAI et/ou d'un aménagement d'épreuve aux examens (1/3 temps, lecteur scripteur, agrandissement des caractères...). Cette dernière disposition est soumise à l'avis de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) et validée par l'autorité académique.

La première enquête de recensement du nombre de PAI au sein du dispositif de formation de l'enseignement agricole public et privé sous contrat s'est déroulée du 16 mai au 17 juin 2013. Elle a totalisé 2953 réponses dont 2714 PAI effectifs pour 2572 élèves. Parmi les réponses obtenues, 56% des élèves couverts par un PAI souffrent de troubles spécifiques des apprentissages.

Au regard de la marge de progression dont nous disposons et afin d'obtenir une cartographie la plus exhaustive possible, la SDPOFE renouvelle pour cette année scolaire 2013-2014, l'enquête de recensement des élèves et apprentis couverts par un PAI.

L'enquête concerne tous les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), qu'ils soient publics ou privés sous contrat.

3-Modalités pratiques

Cette enquête est complétée par les établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement technique agricole, directement en ligne, via l'outil d'enquête en ligne SPHINX. Un guide d'aide à la saisie est fourni en annexe 1.

3-1 Actions et publics concernés

Les enregistrements de l'enquête ne portent que sur les projets d'accueil individualisé (PAI). Chaque PAI doit être saisi. Aucun regroupement de PAI ne peut être effectué. Le public concerné regroupe les élèves et les apprentis.

3-2 Saisie des données de l'enquête par les établissements ou centres

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante:

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2014/Etab.htm

- saisie du login et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque centre de formation (l'adresse mail est extraite de la base Génome),
- saisie des données de l'enquête.

3-3 Services Régionaux de Formation et de Développement

L'autorité académique dispose d'un module d'enquête de suivi permettant la consultation des données saisies ainsi que les identifiants et des mots de passe des centres et organismes de sa

région (en cas de perte).

La procédure à suivre pour saisir les données est la suivante :

- connexion Internet à l'adresse URL suivante:

https://sphinx.educagri.fr/DGER/pai_2014/SRFD.htm

- saisie du login et du mot de passe qui seront communiqués directement par mail à chaque SRFD

3-4 Calendrier

La saisie des informations par les établissements concernés se fera du **02 mai au 16 juin 2014**.

3-5 Assistance

Pour toute question relative à l'enquête, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à : steven.cochery@agriculture.gouv.fr ou contacter Stéven COCHERY au 01 49 55 42 31.

Pour toute question technique, privilégier le questionnement par courrier électronique adressé à : dger.missi@educagri.fr ou contacter Nassim ZIANE au 01 49 55 51 66.

Le Sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Michel LEVEQUE

Enquête PAI 2014

1. Région

2. Nom de l'établissement

3. Nom de l'EPL

4. Nom du LEGTA/LEGTPA, LPA ou CFA

5. CODE_DGER

6. Secteur

7. Affiliation

8. L'établissement déclare ne pas avoir de PAI

1. OUI

9. Sexe

1. Garçon 2. Fille

10. Statut de l'apprenant:

1. Elève 2. Apprentis

11. Classe Elèves

1. 4ème EA 2. 3ème EA
 3. DIMA 4. CAPA1
 5. CAPA2 6. BEPA2
 7. 2nde Pro 8. 2nde GT
 9. 1ère Bac Pro 10. 1ère STAV
 11. 1ère S 12. Term. BTA
 13. Term. Bac Pro 14. Term. Bac S
 15. BTS A1 16. BTS A2
 17. CPGE1 18. CPGE2
 19. Post-BTS

12. Classe Apprentis

1. CAPA1 2. CS1 Niv5
 3. BPA1 Niv5 4. CAPA2
 5. CS2 Niv5 6. BPA2 Niv5
 7. BEPA2 8. 2nde Pro
 9. BP1 Niv4 10. CS1 Niv4
 11. 1ère Bac Pro 12. Term. BTA
 13. BP2 Niv4 14. CS2 Niv4
 15. Term. Bac Pro 16. BTS A1
 17. BTS A2 18. CS1 Niv3
 19. CS2 Niv3 20. Autre

13. Si 'Autre', précisez :

14. Quelle est la nature du projet d'accompagnement personnalisé mis en place pour l'élève au sein de l'établissement?

1. PAI 2. PPRE 3. Autre (hors PPS)

15. Si 'Autre (Hors PPS)', précisez :

16. Quelle est la durée du projet ? (En semaine)

17. Quelle est la nature des troubles ?

1. Troubles du psychisme
 2. Troubles relationnels/adaptation sociale
 3. Epilepsie
 4. Asthme
 5. Mucoviscidose
 6. Troubles endocriniens
 7. Allergies (Y compris alimentaire)
 8. Les troubles cognitifs spécifiques développementaux
 9. Autres

18. Si 'Autres', précisez :

19. Trouble du psychisme, choisir parmi ces possibilités.

1. Dépression
 2. Troubles du comportement
 3. Troubles du comportement alimentaire
 4. Troubles obsessionnels compulsifs
 5. Troubles bipolaires

20. Précisez le trouble du comportement alimentaire:

1. Boulimie 2. Anorexie

21. Précisez le trouble endocrinien:

1. Diabète 2. Autres

22. Si 'Autres', précisez :

23. Quelles sont les troubles cognitifs spécifiques développementaux ?

1. Dyslexie
 2. Dyspraxie
 3. Dyscalculie
 4. Dysorthographe
 5. Dysgraphie
 6. Dysphasie
 7. Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité

24. L'élève bénéficie-t-il d'une prise en charge pédagogique ?

1. Oui 2. Non

25. Veuillez préciser la prise en charge pédagogique:

- 1. Photocopie des cours
- 2. Cours sur des supports électroniques
- 3. Adaptation des supports de cours et d'évaluation
- 4. Oralisation
- 5. Temps supplémentaire pour les épreuves écrites, orales et techniques
- 6. Dictée aménagée
- 7. Secrétariat
- 8. Matériel adapté
- 9. Autre

26. Si 'Autre', précisez :

27. L'élève bénéficie-t-il d'une prise en charge médicale?

1. Oui 2. Non

28. Veuillez préciser la prise en charge médicale:

- 1. Nécessité d'un régime alimentaire
- 2. Intervention d'un kinésithérapeute
- 3. Intervention d'un personnel soignant
- 4. Protocole de soins d'urgence
- 5. Traitement médicamenteux
- 6. Séance orthophonie
- 7. Séance de psychomotricité
- 8. orthoptiste
- 9. Autre

29. Si 'Autre', précisez :

30. L'élève bénéficie-t-il d'un aménagement d'examens par la MDPH? (y compris les demandes en cours)

1. Oui 2. Non

31. L'élève bénéficiait-il d'un projet d'accompagnement personnalisé avant son entrée dans l'enseignement agricole?

1. Oui 2. Non

32. De quel projet s'agissait-il?

1. PAI 2. PPRE 3. PPS
 4. Aménagement aux examens 5. Autre

33. Si 'Autre', précisez :

34. Des bilans ont-ils été fournis par la famille?

1. Oui 2. Non

35. Clé

36. Date de saisie